

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1116

Adhésion au label "Espace sans tabac" de la Ligue contre le cancer

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1116 - ADHESION AU LABEL "ESPACE SANS TABAC" DE LA
LIGUE CONTRE LE CANCER (DIRECTION DE
L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le tabac est la principale cause évitable de mortalité par cancer en France. Il est responsable chaque année de 44 000 décès. A Lyon, il serait responsable de 13 % des décès selon l'Observatoire Régional de Santé.

9 % des jeunes entre 12 et 14 ans sont fumeurs selon l'INPES. Ce chiffre atteint ensuite 41 % chez les 15-19 ans. Une personne sur deux fume entre 20 et 25 ans. L'enjeu est de « débanaliser » la consommation de cigarettes dans l'univers des enfants. En effet, il est avéré que plus l'entrée dans le tabagisme est précoce, plus la dépendance est renforcée et l'impact sanitaire aggravé.

De grandes villes en France, en Europe et en Amérique du Nord se sont déjà investies dans une politique ambitieuse de lutte contre le tabac.

La Ligue Contre le Cancer, association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, conduit des actions dans trois domaines complémentaires : la recherche, le soutien aux malades et à leurs proches et les actions d'information, de prévention et de promotion du dépistage des cancers.

Aussi, la Ligue Contre le Cancer s'est particulièrement investie dans la lutte contre le tabac.

A ce titre, elle a créé un label « espace sans tabac » qu'elle souhaite mettre en place à Lyon, en partenariat avec la Ville. Il s'agit, dans un cadre conventionnel, de labelliser « espace non fumeur » les espaces publics spécifiquement aménagés pour les jeux des enfants à des fins de sensibilisation de ce jeune public.

L'adhésion au label proposé par la Ligue Contre le Cancer permet de promouvoir dans les grands parcs lyonnais appartenant à la Ville de Lyon (Parc de la Tête d'Or, Parc de Gerland, Parc Blandan, Parc du Vallon, Parc Chambovet, Parc du Clos Layat) les aires de jeux pour enfants comme des espaces sans tabac.

Concrètement, une signalétique spécifique fournie par la Ligue Contre le Cancer permettra d'identifier les aires de jeux pour enfants labélisées. La ligue mobilisera ses adhérents bénévoles afin que, présents sur le terrain, ils puissent sensibiliser les adultes au respect de ces espaces sans tabac.

Il est également prévu de sensibiliser les agents de la police des grands parcs et certains agents de la direction des espaces verts sur cette action,

afin qu'ils puissent si nécessaire répondre aux questions des usagers sur la présence de cette nouvelle signalétique.

La promotion d'espaces sans tabac s'inscrit dans le champ plus large de la promotion de la santé, au cœur du projet du réseau français des villes santé de l'OMS. Lyon est un membre actif de ce réseau.

Cette démarche expérimentale représente également un préalable au programme national de réduction du tabagisme, annoncé en septembre 2014, et dont une des mesures sera l'interdiction de fumer dans les espaces publics de jeux pour enfants, qui sera mise en œuvre par décret. Elle permet de mesurer l'acceptabilité d'une telle mesure et de préparer son application à l'ensemble des aires de jeux, en intégrant cette future interdiction au règlement des parcs et jardins dès que le cadre réglementaire national le permettra, ou si des situations locales particulières le justifient, comme une pollution de l'environnement par une concentration de mégots.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le principe d'un conventionnement avec le Comité du Rhône de la Ligue contre le Cancer représenté par son président, le docteur Peschaud. La durée de la convention est d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle n'a pas d'impact financier pour la collectivité.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité du Rhône de la Ligue Nationale contre le cancer concernant l'adhésion au label « espace sans tabac », est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO